

[Texte]

So there's a lot of work that has to be done in that area for sure. But I would like to get back to Mr. Arseneault. The minister, in a letter dated December 10, 1991, stated a couple of reasons as to why he was not supporting this bill, and I would suspect he would have a lot of opposition to some of the claims he makes in this letter from his own caucus members.

On page 2 of the letter in the top paragraph, in speaking to the bill and what it would do, he says:

Such a precedent would open the door to a wide range of new exceptions, with eventual costs far beyond those intended by this Bill. Contributors to the UI Account cannot afford this.

Just getting back to the cost factor, without of course having specific numbers from research or anywhere, would you agree that if a person is allowed to go on jury duty for longer than 48 hours—longer than the two-day period that is allowed—it would in actual fact be a saving to the UI fund, given that the juror is remunerated?

**Mr. Arseneault:** Yes. Marsha Valdron, to get back to her specific case because it really happened, had a choice. She could have lied. She could have gone to her doctor and gotten the doctor to sign a paper and sort of misrepresent the facts. She could have not shown up at all and had a \$50 fine—that type of deal—but in fact she did do her duty and as a result lost remuneration, and the UI fund actually saved money on it. She could have paid the \$50 fine, and the UI fund would have still had to give out the same amount of money. As it was, the UI fund saved some money.

**Mr. Samson:** So the argument that it costs the fund money is not relevant. It's not true because it doesn't cost the fund money..

• 1605

**Mr. Arseneault:** Exactly, and the argument that it's going to set a precedent is false also, because there are already precedents where people are not available for work but get remunerated. People on maternity leave, people who are sick, and people who are quarantined get remunerated through the UI fund, if they qualify.

**Mr. Samson:** We've mentioned this briefly, and I'd like to verify it with you. When we talk about fighting fires and fighting floods, etc., specifically for fighting fires, I know that if you refuse to go, then you go to jail. Are you aware of that?

**Mr. Arseneault:** With regard to fire, specifically—

[Traduction]

Il y a donc beaucoup de travail à faire dans ce domaine c'est certain. Mais j'aimerais revenir à M. Arseneault. Dans une lettre en date du 10 décembre 1991, le ministre a mentionné plusieurs motifs pour lesquels il n'était pas en faveur de ce projet de loi, et je soupçonne que les membres de son propre caucus s'opposeraient énergiquement à certaines des déclarations qu'il fait dans cette lettre.

À la page 2 de sa lettre, lorsqu'il parle du projet de loi et de ses conséquences, il déclare:

Un tel précédent ouvrirait la porte à une multitude de nouvelles exceptions, avec des coûts éventuellement bien au-delà de ceux prévus par ce projet de loi. Les cotisants au Fonds de l'assurance-chômage ne peuvent se le permettre.

Pour en revenir au facteur coûts, sans avoir évidemment de chiffres précis du service de recherche ou d'ailleurs, admettriez-vous que si une personne est autorisée à faire partie d'un jury pendant plus de 48 heures—plus longtemps que la période de deux jours autorisée—cela permettrait en réalité au Fonds d'assurance-chômage de faire des économies, étant donné que le jury est rémunéré?

**M. Arseneault:** Oui. Pour en revenir au cas précis de Marsha Valdron, qui s'est réellement déroulé, elle avait un choix. Elle aurait pu mentir. Elle aurait pu aller voir son médecin pour obtenir un certificat et elle aurait en quelque sorte déformé les faits. Elle aurait pu ne pas se présenter au tribunal et recevoir une amende de 50\$—ou un marché du genre—mais en fait elle s'est présentée et a perdu de l'argent, et c'est en réalité le Fonds d'assurance-chômage qui a fait des économies sur son dos. Elle aurait pu verser l'amende de 50\$, et le Fonds d'assurance-chômage aurait dû lui verser à peu près le même montant. Dans cette situation, c'est le Fonds d'assurance-chômage qui a fait des économies.

**M. Samson:** Il n'est donc pas pertinent de dire que cela coûte de l'argent au Fonds d'assurance-chômage. C'est faux car cela ne coûte rien au Fonds d'assurance-chômage.

**M. Arseneault:** Précisément, et l'argument voulant que cela crée un précédent est lui aussi à rejeter, car il y a déjà des précédents. En effet, il y a déjà eu des cas où des personnes ont touché leurs prestations même si elles n'étaient pas disponibles pour travailler. Les personnes qui sont en congé de maternité, qui sont malades, qui ont été mises en quarantaine touchent des prestations d'assurance-chômage si elles y sont admissibles.

**M. Samson:** Nous avons déjà parlé brièvement de la question qui m'occupe, mais j'aimerais vérifier certaines choses avec vous. Dans le cas d'activités de lutte contre un incendie ou une inondation, et je songe tout particulièrement aux incendies, je sais que si vous refusez d'y aller, vous allez en prison. Le saviez-vous?

**M. Arseneault:** En ce qui concerne les incendies...